

Communiqué de presse

Réforme des structures biennoises : le CAF demande une représentation francophone équitable

Bienne, le 8 décembre 2009

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) tient à préserver une représentation francophone équitable (40%) à l'Exécutif biennois, y compris à la mairie. Dans sa prise de position sur la réforme des structures municipales biennoises, il propose donc l'étude d'un modèle 7/0 avec temps partiel pour le Conseil municipal. Si ce modèle ne devait pas être retenu, un retour au modèle 5/4 s'imposerait. Dans toute son histoire, Bienne n'a connu qu'un seul maire romand. Le système 5/0, préconisé par de nombreux partis, ne garantit pas une présence francophone suffisante, comme le prouvent plusieurs exemples. Le CAF s'inquiète par ailleurs de la réorganisation annoncée des bureaux régionaux de l'ATS. Il a adressé à l'agence de presse un courrier commun avec le Conseil municipal et le Forum du bilinguisme, pour demander le maintien du bureau biennois.

1. Réforme des structures municipales biennoises

Après la publication des résultats de la consultation des partis politiques, le CAF, également consulté par le Conseil municipal, tient à insister sur le problème de la représentation francophone à l'Exécutif biennois. Le CAF propose l'étude d'un modèle 7/0, dont 2-3 conseillers à temps partiel, ou alors le maintien de 2-4 conseillers municipaux à titre accessoire, pour garantir une représentation francophone équitable. Contrairement à ce qui est souvent affirmé, le système 5/0 n'offrirait pas la garantie de l'élection de deux conseillers municipaux francophones. Comme le prouve l'histoire récente de Bienne, à plusieurs reprises, un seul Francophone a été élu au Conseil municipal permanent dans le système 5/4. C'était le cas notamment de 1972 à 1979 et de 1996 à 2003. Seule la présence de conseillers municipaux à titre accessoire francophones permettait alors de compenser cette représentation insuffisante. Le passage au 5/0 signifierait que les Romands pourraient souvent n'être représentés que par un élu sur cinq, soit 20%, bien en-deçà de leur poids démographique. En cas de refus du modèle 7/0, seul le retour au modèle 5/4 (voire 5/2) permettrait d'assurer une représentation romande équitable au sein de l'Exécutif biennois.

Le CAF s'interroge également sur la difficulté pour la minorité francophone d'accéder à la mairie dans le système actuel. Rappelons qu'un seul Francophone a été élu maire de Bienne : il s'agissait d'Edouard Baumgartner, parfait bilingue formé dans les écoles romandes, maire de 1948 à 1960. Tous les autres maires de Bienne étaient issus de la majorité alémanique. Le CAF propose l'étude d'un éventuel poste de vice-maire, qui assurerait la représentation des deux communautés, tout en servant de tremplin possible à la mairie.

A l'unanimité, le CAF rejette l'idée de quotas. Un candidat élu grâce aux quotas souffre d'un problème de légitimité, sans compter qu'un tel système risquerait de nuire à la paix des langues à Bienne. Toutefois, le CAF insiste sur la nécessité de concevoir le système de représentation politique de manière telle que les quotas ne s'avèrent pas un jour nécessaires, contre le vœu de tous.

2. Réorganisation des bureaux régionaux de l'ATS

Le regroupement annoncé des bureaux régionaux de l'ATS de Bienne, Fribourg et Neuchâtel inquiète le CAF. Il a adressé une lettre à l'ATS, en commun avec le Conseil municipal de Bienne et le Forum du bilinguisme, en demandant le maintien du bureau régional francophone de Bienne. Dans sa réponse, l'ATS se dit consciente du rôle particulier joué par la ville bilingue de Bienne, sans pouvoir se prononcer sur le choix d'un site pour le regroupement programmé. Conjointement avec le CJB, le CAF avait également conseillé au gouvernement cantonal bernois d'écrire à l'ATS, ce qui a été fait le 25 novembre dernier.

Note aux rédactions :

Vous pouvez consulter la prise de position complète du CAF sur la réforme des structures municipales biennoises sur le site Internet : www.caf-bienne.ch .

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à:

- Mme Béatrice Sermet-Nicolet, présidente du CAF : 032 341 86 10 ou 079 209 34 35
- M. David Gaffino, secrétaire général du CAF : 032 323 28 70 ou 078 607 17 65